

La formation des officiers-instructeurs : réponse au Capitaine Wacker

Autor(en): **Friederich**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire
suisse = Gazzetta militare svizzera**

Band (Jahr): **66=86 (1920)**

Heft 14

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36193>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

für den Bedarf keine Anhaltspunkte gegeben werden könnten? Auch stelle man sich die Scherereien vor, die mit den festgesetzten Abänderungen der Verpflegungsbeträge zufolge der Preisschwankungen verbunden wären! So glatt und einfach, wie die Befürworter der Geldverpflegung sich vorstellen, würden diese Preisregulierungen nicht vor sich gehen. Auch die Buchführung und die Revision würden nicht erleichtert.

Die oberamtliche Revision hätte dann nicht nur die Belege der Generalrechnung zu prüfen. Dazu käme dann noch der größte Teil der Belege der gegenwärtigen Haushaltungskasse, weil die Ausgaben für Lebensmittelbeschaffungen mit sämtlichen Einnahmebelegen alle in der Generalrechnung figurieren müßten.

So käme dann noch mehr Papier nach Bern und wäre wahrscheinlich, daß auch längere Revisionsprotokolle an die Truppen zurückgingen. Auch das müssen wir verhüten.

La formation des officiers-instructeurs.¹⁾

Réponse au Capitaine *Wacker*.

Par le Major *Friederich*.

Comme la rédaction du Journal Militaire Suisse l'a déjà fait remarquer, le Capitaine Wacker s'est mépris sur le sens d'une phrase du Major de Vallière. Son idée n'était pas que l'école militaire doit briser le „moi“ des futurs instructeurs en général, mais seulement de ceux qui ont une trop haute opinion d'eux-mêmes: il le dit expressément.

Le Capitaine Wacker semble croire que la plupart de nos instructeurs ont une personnalité trop peu développée, et que si quelques-uns sont arrivés à une affirmation suffisante de leur „moi“, il n'y en a point qui l'aient poussée jusqu'à l'exagération. On peut être d'un autre avis: il y a parmi les jeunes instructeurs formés à l'école militaire actuelle des personnalités si développées que leur „moi“ prend le dessus sur le respect dû aux ordres des chefs et aux prescriptions des règlements. Il y en a aussi qui ont de leur propre valeur une si haute idée qu'à peine sortis de l'école ils tranchent les questions les plus ardues, encombrant les revues militaires et même les journaux quotidiens de leur prose, et se croient appelés à réformer de fond en comble notre armée, alors qu'ils ont à peine eu l'occasion de la connaître et de travailler dans son cadre.

Ce sont ces mêmes jeunes officiers qui inventent chaque jour une nouvelle „interprétation“ des règlements, et qui n'ont de repos que lorsque leur compagnie ne fait rien comme les autres.

¹⁾ Nous regrettons vivement le retard intervenu dans la publication de cet article, retard dû à des circonstances étrangères à l'auteur.

Je ne vois pas pourquoi „l'activité réglée de la caserne, le logement en commun“ etc. ne conviendraient absolument pas à des officiers. Jamais le Major de Vallière n'a parlé de soumettre les aspirants-instructeurs au régime de l'ancienne école de tir et de leur imposer un appel en chambre. Mais il est certain que quelques reprises d'instruction individuelle auraient entre autres l'avantage d'uniformiser un peu l'instruction des recrues, qui varie actuellement d'une division à l'autre autant qu'entre des armées différentes. Une bonne heure de gymnastique et d'exercices physiques avant le déjeuner conviendrait à des officiers au moins aussi bien que des cours commençant à huit heures et quart du matin.

En France tous les survivants des élèves-officiers qui se trouvaient à St. Cyr en 1914 ont dû terminer leur stage à cette école en 1919: l'un d'eux était déjà major, la plupart des autres capitaines. Ils se sont soumis tout naturellement à la discipline de l'école. J'espère que nos aspirants-instructeurs ne se montreront pas plus difficiles que des officiers que se sont battus plus de quatre ans, et qu'ils ne verront pas une insulte à leurs galons dans l'obligation de se conformer à une discipline plus stricte et à un travail plus intense que ceux qu'on leur demande à notre „académie des sciences militaires“, car c'est plutôt cela qu'une vraie „école militaire“.

Le programme d'études exposé par le Capitaine Wacker est excellent; tout autre programme le serait aussi, à la condition d'être exécuté dans un esprit militaire, et non dans un esprit de dilettantisme nuancé de prétention scientifique et de liberté académique.

L'école militaire qu'il nous faut réunira les aspirants-instructeurs sous un même toit, au lieu de leur permettre d'habiter aux quatre coins du quartier universitaire d'une grande ville. Elle les soumettra à un travail intense, autant physique qu'intellectuel, et leur inculquera de fermes principes de devoir militaire et de discipline. Le règlement de service y sera commenté et appliqué dans son esprit et non dans un esprit importé d'une armée étrangère qui aveugle beaucoup de nos instructeurs: „Junker“ égarés dans une armée démocratique. La culture physique y jouera un rôle suffisant pour qu'on ne voie plus des instructeurs incapables d'exécuter eux-mêmes la moitié de ce qu'ils exigent des recrues, ou enseigner l'équitation à des aspirants alors qu'ils tombent eux-mêmes de leur cheval à la moindre défense.

Il est possible qu'une école militaire de ce genre répugne aux petits jeunes gens qui voient avant tout dans la carrière militaire l'occasion de faire valoir leurs charmes dans des uniformes avantageux, et qui voient dans tout effort physique quelque chose de déshonorant pour un officier. Ce sera un avantage de plus à l'actif de cette école si elle éloigne du corps d'instruction ces personnages purement décoratifs.

Dernièrement un officier déclarait au directeur d'un exercice que la ligne de tirailleurs normale se formait avec 4 ou 5 pas entre les hommes. Renseignements pris, cette formation lui avait été enseignée par son instructeur de compagnie. Or cet instructeur est précisément un de ces Messieurs qui parlent de tout et écrivent sur tout, et dont le „moi“ hypertrophié aurait dû être brisé par une éducation militaire suffisante. Si l'école militaire n'arrive pas même à faire que les instructeurs connaissent leurs règlements . . . et les appliquent, elle ne vaut rien, et il faut la réformer.

Qu'il me soit permis d'ajouter enfin qu'à la tête d'une école militaire il ne doit pas y avoir un „directeur“ mais un „commandant“. Cet officier doit être responsable de l'enseignement des professeurs et doit fixer lui-même la doctrine imposée aux élèves. Mais pour cela il faudrait qu'il assistât de temps à autre aux leçons! Ce chef doit consacrer à l'école tout son temps, et pour ces fonctions le meilleur de nos officiers ne sera pas trop bon.

Das Militärreitinstitut Hannover.

Von Kav.-Leut. *H. Haegler.*

Das Militärreitinstitut Hannover war bekanntlich vor dem Kriege eine der berühmtesten Pflegestätten der Reitkunst. Dort wurden die Reitlehrer der Armee ausgebildet, die später außer dem Reitunterricht die Ausbildung der Remonten, die jede Schwadron für sich besorgte, zu übernehmen hatte. Jedes Kavallerieregiment ordnete zu diesem Zwecke je einen ältern Subalternoffizier für die Dauer von zwei Jahren nach Hannover ab. Die künftigen Reitlehrer von Hannover selbst blieben ein drittes, eventuell sogar ein viertes Jahr dort.

Der Krieg legte die Reitschule mit einem Schlage lahm; in den prächtigen Reitbahnen wurden Schneiderwerkstätten errichtet. Unverdrossen wird heute aber auch hier am „Wiederaufbau“ gearbeitet, wenn auch auf total veränderter Grundlage. Leiter der Schule ist Generalmajor Seiffert, der bereits in den letzten Friedensjahren als Oberstleutnant dem Institut vorstand. Der General ist ein kleiner, sehniger, überaus energischer Offizier, der sich im Kriege mehrfach ausgezeichnet und es verstanden hat, aus den Trümmern zu retten, was zu retten war; allerdings auf Kosten der kleineren Reitschulen, wie Sultau, Paderborn etc., die vollkommen eingegangen sind. Bayern verliert ebenfalls seine eigene Reitschule, und zwischen preußischen Ulankas, Attilas und Kürassierkollern sieht man bereits heute grüne bayrische „Schwalangschers“ und schwere Reiter.